Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 041-200084994-20260914-2026_0911-DE

Le Controis en Sologne
Contres • Feings
Fougères sur Bièvre
Ouchamps • Thenay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU CONTROIS EN SOLOGNE
Séance du 10 septembre 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 26
Votants : 33

Date de convocation :
4 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix du mois de septembre à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de Fougères sur Bièvre, sous la Présidence de Madame Elodie PEAN-NORGUET, Maire

Présents : PÉAN-NORGUET Élodie, CHASSET Michel, BARDOUX Delphine, COLLIN Guillaume, AUDIANE Séverine, MOREAU Dany, TURGIS Isabelle, MARTELLIERE Eric, CORNEVIN Bernard, RUDAULT Patrice, BOURNEUF Axelle, BRAULT Jean-Luc, DARDEAU Céline, DROUHIN Jean-Yves, FERMAUT Emmanuel, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LELARGE Antoine, LEPAGE Frédéric, MICHOT Karine, MOREAU Véronique, PARAGE Monique, RUAULTS Samuel, SAGET-LETHIAS Gilles, ZAPATERO Marie-Josée.

Excusés : AUBE Nathalie (pouvoir à LEPAGE Frédéric), DUISIT Anne-Sophie (pouvoir à CHASSET Michel), LASCAR Martine (pouvoir à CORNEVIN Bernard), LEBERT-CHEVET Eveline (pouvoir à BARDOUX Delphine), MICHOT Valentine (pouvoir MICHOT Karine), SIMOES Catherine (pouvoir AUDIANE Séverine), TETOT Pascale (pouvoir DROUHIN Jean-Yves).

Secrétaire de séance : Samuel RUAULTS

Délibération n°2026-0911 : PASSAGE DANS LE DOMAINE PUBLIC D'UNE PARCELLE COMMUNALE SITUÉE AU LIEUDIT « GRILLE MIDI »

- Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment les dispositions relatives au domaine public des personnes publiques ;
- Vu le courrier de la Communauté de communes Val-de-Cher-Controis en date du 19 août 2026 sollicitant l'autorisation d'utiliser la parcelle cadastrée préfixe 000, section BW, n° 134, comme accès à la future zone d'activité « Grille Midi » ;
- Considérant la demande de permis d'aménager numéro 041.059.26.U0003 en date du 1er juin 2026 ;
- Considérant que la Communauté de communes Val-de-Cher-Controis envisage la création d'une zone d'activité dénommée « Grille Midi », située sur la commune déléguée de Contres ;
- Considérant que l'aménagement de cette zone prévoit un accès par l'amorce de voirie existante donnant sur la rue de la Paix Contres et située sur la parcelle cadastrée préfixe 000, section BW, n° 134, appartenant à la Commune de Le Controis-en-Sologne ;
- Considérant qu'il convient de permettre l'affectation de cette parcelle à la circulation et à l'accès à la future zone d'activité et, à ce titre, de l'incorporer au domaine public communal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver l'affectation de cette parcelle à l'usage de voie et d'accès à la future zone d'activité « Grille Midi » ;
- d'approuver l'incorporation dans le domaine public communal de la parcelle cadastrée préfixe 000, section BW, n° 134, située au lieudit « Grille Midi », appartenant à la Commune de Le Controis-en-Sologne ;
- d'autoriser Madame le Maire et Monsieur l'Adjoint délégué à la voirie et chemins à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 14 septembre 2026

Le Maire,
Elodie PEAN-NORGUET

MAIRIE CONTROIS-EN-SOLOGNE 41

Le secrétaire de séance
Samuel RUAULTS